

CHRONIQUE

XIII^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE MILITAIRES

Le XIII^e Congrès international de médecine et de pharmacie militaires, placé sous le haut patronage de M. le président de la République française, et présidé par le médecin général inspecteur Jame, s'est réuni à Paris du 17 au 23 juin.

Les points de l'ordre du jour¹ : « L'Organisation tactique et matérielle des secours en cas d'afflux massif de blessés à la suite de l'attaque de grandes collectivités » ; « Les aspects médicaux de la défense contre la guerre atomique, bactériologique et chimique » ; « La conception actuelle du rôle du pharmacien militaire en temps de guerre », etc., ont fait l'objet de rapports très documentés et d'intéressantes communications scientifiques.

Faisant suite à cette importante réunion, l'Office international de documentation de médecine militaire a tenu sa 14^{me} session, à Vichy, du 24 au 25 juin.

Le médecin général J. des Cilleuls a présenté un remarquable rapport sur « L'identification du personnel sanitaire », où était exprimé le désir que voici :

Conscient de sa responsabilité devant le problème de la protection du personnel sanitaire en temps de guerre ; persuadé que sa solution dépend en grande partie de l'identification de ce personnel, l'Office international de documentation de médecine militaire émet le vœu suivant (en soulignant son urgence) :

I

- a) que le modèle de la carte d'identité du personnel sanitaire proposé par la Conférence diplomatique de Genève soit rendu aussi simple que possible et compréhensible pour toutes les nations du monde ;

¹ Cf. *Revue internationale*, janvier 1951, p. 38.

- b) que cette carte puisse être établie le plus vite possible, en plus de la carte d'identité nationale déjà existante, en s'inspirant des exposés faits à la session de Vichy ;
- c) que dans ce but, des suggestions pratiques soient adressées par chaque Service de santé au secrétariat de l'Office afin que celui-ci les centralise pour en établir une synthèse qui sera proposée à tous les Services de santé.

II

Qu'un signe distinctif international pour le médecin militaire soit adopté, sous le couvert du Comité international de la Croix-Rouge.

Le médecin en chef de 1^{re} classe Puyo fit un intéressant exposé sur « La relève du personnel sanitaire et religieux retenu auprès des prisonniers de guerre », exposé à la suite duquel la résolution ci-après fut adoptée :

Désireux de hâter l'élaboration de l'accord-type prévu par la Résolution N° 3 de la Conférence diplomatique de Genève du 12 août 1949, et concernant le pourcentage du personnel sanitaire et religieux à retenir auprès des prisonniers de guerre, sa répartition dans les camps et sa relève ;

l'Office international de documentation de médecine militaire, après avoir recueilli les réponses de 22 pays au questionnaire établi par ses soins ;

estimant que le nombre de réponses est insuffisant pour en tirer, dès à présent, une conclusion valable ;

demande à tous les pays qui n'ont pas encore répondu, d'adresser leur réponse le plus vite possible ;

propose de discuter à nouveau cette importante question à la prochaine session de l'Office, en vue de dégager une conclusion de l'ensemble des réponses ;

invite le Comité international de la Croix-Rouge à participer à cette session, dont les conclusions lui seront remises comme exprimant l'avis définitif du Comité international de médecine et de pharmacie militaires.

En fin de séance, un groupe de quinze délégués déposa une motion demandant au Comité international de médecine et de pharmacie militaires d'étudier l'important sujet : « Des limites du rôle médical dans la guerre biologique. »